

Enquête sur les investissements du groupe
Bolloré et de son partenaire belge Hubert Fabri

MENACES SUR LES FORÊTS AFRICAINES

Février 2016

GREENPEACE

Sommaire

Introduction	4
1 L'empire Socfin	6
1 Un acteur historique dans le secteur du caoutchouc et de l'huile de palme	6
2 Au cœur d'un dédale de sociétés, deux investisseurs clés	6
3 Un véritable imbroglio financier	6
4 Une absence criante d'engagement environnemental	8
5 Vincent Bolloré, l'homme d'affaires qui se rêvait écolo	9
6 Hubert Fabri, associé et homme de l'ombre	9
2 Qu'est ce qu'une politique "zéro déforestation" ?	10
3 L'Afrique, eldorado de la Socfin	12
1 Une présence historique marquée par de nombreux conflits sociaux	12
2 L'Afrique, nouvelle frontière de l'huile de palme	12
4 Des plantations qui menacent le climat	15
5 Études de cas : la Socfin en RDC et Sao-Tomé	17
1 Le projet de la Socfin en RDC	17
2 Le projet de la Socfin à Sao-Tomé-et-Principe	21
6 Recommandations	22
1 À destination du groupe Bolloré et de son Président-directeur général Vincent Bolloré	22
2 À destination de la Socfin	22
3 À destination de la Société financière internationale	23
4 À destination des clients de la Socfin, consommateurs d'huile de palme et de caoutchouc naturel	23
Notes	26

Contact :
info.fr@greenpeace.fr

Graphisme :
© Greenpeace, 2016

Photo de couverture :
© Micha Patault / Greenpeace

Publié en février 2016 par :

Greenpeace France
13, rue d'Enghien
75010 Paris, France

www.greenpeace.fr



Introduction

De la pâte à tartiner au dentifrice en passant par les biscottes ou le shampoing, l'huile de palme est présente dans d'innombrables produits du quotidien.

Porté par la demande mondiale, le secteur de l'huile de palme suscite les convoitises et attire les investisseurs. L'Asie du Sud-Est a ainsi sacrifié des millions d'hectares de forêts à une production d'huile de palme en croissance exponentielle, entraînant par la même occasion d'innombrables conflits avec les communautés touchées.

Face à cette menace, la mobilisation internationale a obligé les géants asiatiques du secteur à prendre des engagements pour lutter contre la déforestation et mettre un terme aux conflits fonciers. S'il devient plus difficile de convertir des forêts en plantations en Asie du Sud-Est, il convient de ne pas répéter les mêmes erreurs sur d'autres continents.

L'Afrique ne représente encore qu'un petit pourcentage de la production d'huile de palme au niveau mondial, mais on assiste actuellement à une véritable ruée sur les forêts africaines. Les investissements s'y multiplient, attirés par des conditions climatiques idéales et surtout par des réglementations peu contraignantes, non appliquées (notamment en raison de la corruption) ou particulièrement favorables aux investissements étrangers¹.

La Société Financière des Caoutchoucs (Socfin) est une entreprise peu connue du grand public mais présente depuis plus d'un siècle en Afrique² et comptant parmi les plus importants planteurs sur le continent. Au premier rang de l'actionnariat de la Socfin on retrouve deux figures du monde des affaires africain : Vincent Bolloré, 9^e fortune française, pour qui l'Afrique reste un terrain de prédilection, et l'homme d'affaires belge Hubert Fabri.

La Socfin affiche des projets d'expansion de ses plantations dans une dizaine de pays majoritairement africains, menaçant des forêts pourtant indispensables à la préservation des équilibres climatiques, à la sauvegarde de la biodiversité ainsi qu'au maintien des conditions de vie des populations locales. Par exemple, en République démocratique du Congo ou à Sao Tomé-et-Principe, les concessions de la Socfin incluent des forêts primaires, mais aussi des forêts secondaires ou en régénération, qui stockent d'importantes quantités de carbone. Ces concessions jouxtent parfois des écosystèmes uniques comme à Sao Tomé où les plantations de la Socfin sont situées en bordure d'un parc naturel national abritant une biodiversité remarquable. De surcroît, la Socfin est impliquée dans de nombreux conflits avec les communautés riveraines³.



Pour que les forêts africaines ne connaissent pas le sort des forêts indonésiennes et malaisiennes, les investisseurs doivent s'engager dès aujourd'hui à adopter des politiques zéro déforestation assorties de garde-fous sociaux, remparts indispensables contre le développement incontrôlé des plantations.

Le groupe Bolloré en particulier, qui détient plus de 38 % du capital de la Socfin, ne peut pas se dédouaner de sa responsabilité à l'égard des pratiques de la Socfin. Vincent Bolloré doit user de son influence pour que la Socfin s'engage immédiatement sur une politique de plantation zéro déforestation crédible et respectueuse des droits des communautés locales. Dans le même temps, le groupe Bolloré doit lui-même rendre publique une politique zéro déforestation couvrant l'ensemble de ses investissements dans le secteur.

1

L'empire Socfin

1. Un acteur historique dans le secteur du caoutchouc et de l'huile de palme

La Société Financière des Caoutchoucs (Socfin) est une société domiciliée au Luxembourg, gérant plus de 185 000 hectares⁴ de plantations de palmiers à huile et d'hévéas (caoutchouc naturel) en Afrique et en Asie du Sud-Est. Avec un chiffre d'affaires de 508,4 millions d'euros, la Socfin a dégagé en 2014 un bénéfice net de 23,6 millions d'euros⁵.

L'histoire entre Vincent Bolloré et la Socfin commence en 1997⁶, lorsque Vincent Bolloré, allié à l'homme d'affaires belge Hubert Fabri, prend le contrôle de la puissante banque Rivaud qui, à travers diverses sociétés, est notamment spécialisée dans les plantations tropicales dans d'anciennes colonies belges, françaises et britanniques. Le groupe Bolloré décide alors de se séparer de plusieurs entités du groupe financier⁷ **mais conserve les sociétés liées aux plantations tropicales, dont la Socfin.** Après avoir possédé plus de 50 % des parts de la Socfin en 2006, la part du groupe Bolloré est repassée en dessous des 40 % depuis 2008, date depuis laquelle l'actionnariat de la Socfin a peu évolué⁸.

2. Au cœur d'un dédale de sociétés, deux investisseurs clés

Aujourd'hui Hubert Fabri, devenu président de la Socfin, et Vincent Bolloré se partagent l'essentiel de la société : le groupe Bolloré en détient 38,75 %⁹ tandis qu'Hubert Fabri, via ses liens affichés ou cachés avec d'autres actionnaires, en possède 50,2 %¹⁰. Le pourcentage restant est coté à la bourse du Luxembourg. **Cependant, le groupe Bolloré est manifestement fortement engagé dans la gestion de la Socfin :** les deux plus hauts dirigeants du groupe Bolloré, Vincent Bolloré lui-même et son n°2 Cédric de Bailliencourt, siègent au conseil d'administration de la Socfin (composé au total de six personnes) et de plusieurs de ses filiales. De son côté, Hubert Fabri siège au conseil d'administration du groupe Bolloré et d'au moins cinq sociétés contrôlées par le groupe Bolloré¹¹. Les deux hommes se connaissent donc bien et partagent de nombreux intérêts communs.

3. Un véritable imbroglio financier

Grâce à différents montages financiers complexes, la Socfin totalise 16 sociétés exploitant les plantations, chapeautées par cinq filiales elles-mêmes rattachées à deux entités « continentales » complétées par 12 filiales « opérationnelles » (dont plusieurs sont domiciliées au Luxembourg et en Suisse, pays fiscalement très avantageux). La Socfin se compose donc de 35 entités différentes qui, par le jeu de participations croisées, peuvent également être actionnaires entre elles.

ACTIONNARIAT DE LA SOCFIN • 2015

→ Actionnaires

■ Entités

Société du groupe Bolloré actionnaire de la :

○ Sièges sociaux identiques

11,2 Actions détenues (en %)

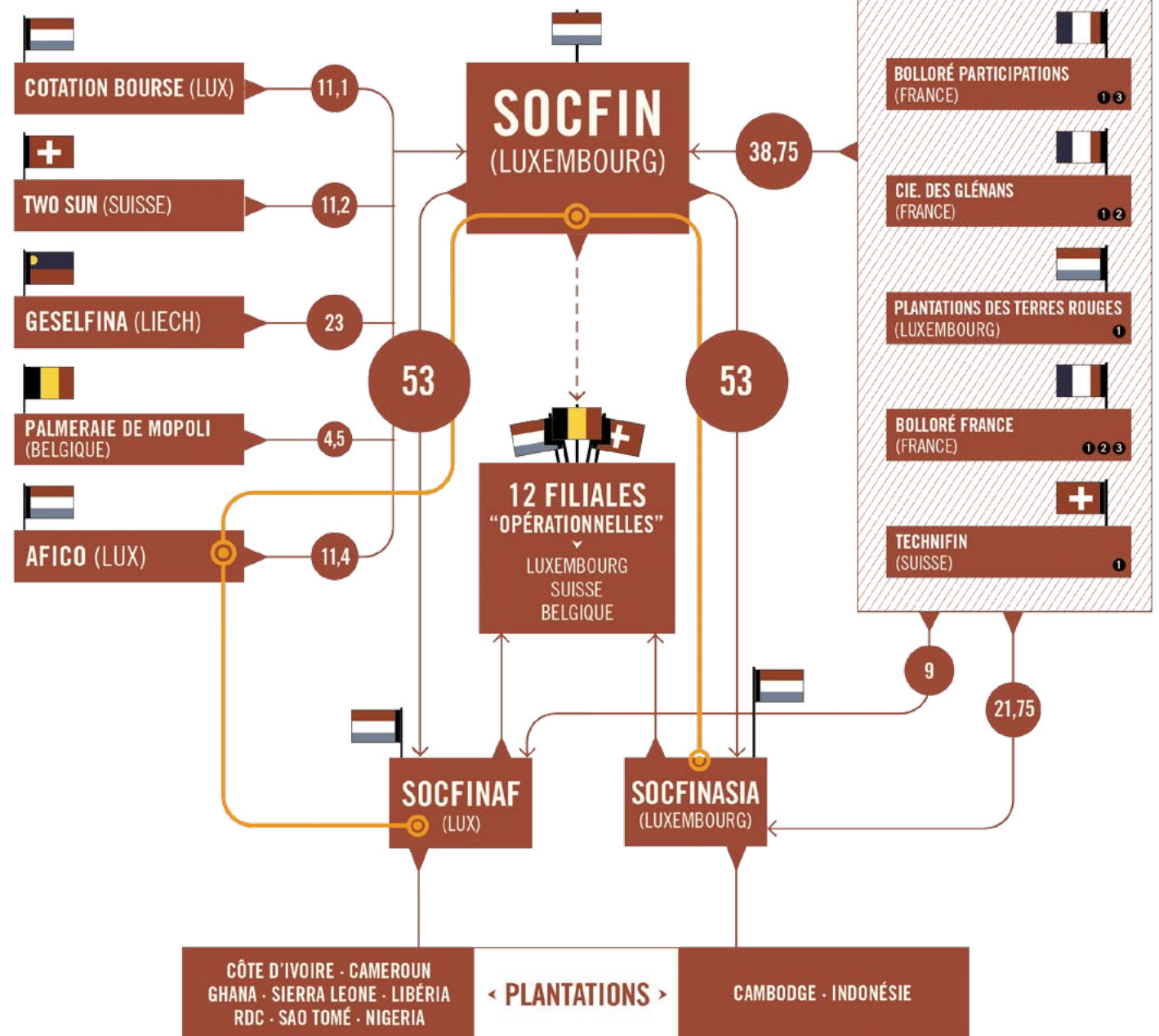
1 Socfin

▨ Entités Bolloré

2 Socfinaf

(LUX) Siège social

3 Socfinasia





4. Une absence criante d'engagement environnemental

Les forêts sont bien plus qu'un stock de bois ou une réserve foncière. Elles sont cruciales pour les communautés qui en dépendent et sont un élément clé de la régulation du climat et du maintien de la biodiversité. Elles constituent d'immenses puits de carbone, en particulier les forêts tropicales comme le bassin du Congo¹².

Leur destruction dégage donc d'énormes quantités de CO₂ ; à l'échelle de la planète, près de 12 % des émissions des gaz à effet de serre sont dues à la destruction et à la dégradation des forêts¹³. Endommagées ou détruites, ces dernières ne peuvent plus jouer leurs nombreux rôles, comme le captage de carbone, la régulation des cycles de l'eau, la protection contre l'érosion, la sauvegarde de milliers d'espèces végétales et animales ou le maintien du cadre de vie des populations locales.

Bien que ses activités de plantations soient à haut risque pour les forêts tropicales, **et contrairement aux plus importantes entreprises de plantations, la Socfin n'a pas de politique visant à prévenir la déforestation dans ses projets.** La Socfin a fini par publier à l'été 2015 une *Sustainability Policy*¹⁴, mais cette dernière demeure très insuffisante et notablement inférieure aux standards actuels du secteur¹⁵. Si elle était appliquée, cette politique ne permettrait pas de protéger une grande partie des forêts tropicales couvertes par les concessions de la Socfin, et donc de briser le lien entre plantations industrielles, déforestation et émissions massives de gaz à effet de serre. **En refusant de formuler une politique zéro déforestation visant à protéger l'ensemble des forêts et zones riches en carbone (voir page 10), la Socfin et le groupe Bolloré se positionnent à rebours de la dynamique de progrès enclenchée dans le secteur ces dernières années, et de la volonté des consommateurs de ne plus contribuer à la déforestation et aux changements climatiques.**

Dans le cadre de ses projets de développement, la Socfin a fait une demande de financement auprès de la Société financière internationale (SFI), entité du groupe de la Banque mondiale spécialisée dans les prêts aux entreprises privées opérant dans les pays en développement. Ce prêt de 150 millions d'euros doit servir à financer plus particulièrement les projets d'extension et de certification RSPO (*Roundtable on Sustainable Palm Oil*) et FSC (*Forest Stewardship Council*) pour les concessions de la Socfin situées en Sierra Leone, au Libéria, au Ghana et en Côte d'Ivoire¹⁶. Pour obtenir le prêt escompté, la Socfin devra se plier aux standards environnementaux et sociaux de la SFI, ce qui n'est actuellement pas le cas puisque le site internet de la SFI précise qu'il « existe actuellement des écarts importants entre la performance opérationnelle de la société Socfin et les bonnes pratiques de l'industrie internationale en matière de gestion environnementale et sociale¹⁷ ». Ces écarts concernent notamment la prise en compte des risques liés à la biodiversité, à l'accès à la terre

et à la relocalisation¹⁸ et « un large éventail de risques sociaux¹⁹ ». Selon la SFI, ces risques n'ont pas été « correctement identifiés » par la Socfin, n'ont pas fait l'objet d'étude d'impact et ont conduit à des « impacts sociaux négatifs sans mesures d'atténuation²⁰ » et à des tensions sociales importantes. Quoiqu'il en soit, les standards environnementaux de la SFI ne sont actuellement pas suffisants pour prévenir la déforestation.

À l'heure où nous publions ce rapport, aucune décision officielle de la SFI n'a encore été prise concernant le prêt demandé par la Socfin. Il est urgent que la SFI suspende la procédure de prêt en cours (Corporate Loan) et conditionne l'octroi de ce prêt à la publication par l'entreprise d'un engagement zéro déforestation crédible basé sur les meilleurs standards zéro déforestation existants et prévoyant notamment la non-conversion des zones High Carbon Stock (HCS)²¹.

5. Vincent Bolloré, l'homme d'affaires qui se rêvait écolo

En France, on ne présente plus Vincent Bolloré. Les activités de son groupe sont variées : du transport aux infrastructures portuaires en passant par la logistique, la société s'est également récemment diversifiée dans la communication (Havas, Direct Matin...). Le groupe Bolloré détient également des participations importantes²² au sein de Vivendi, dont les activités incluent par exemple Universal Music Group ou le groupe Canal+.

À la tête d'une des plus grandes fortunes françaises, Vincent Bolloré s'est bâti une réputation d'homme d'affaires « sans scrupules²³ ». Mais depuis quelques années, il tente parallèlement de se construire une image plus positive notamment en affirmant sa volonté de « concilier performance économique et engagements sociaux, sociétaux et environnementaux²⁴ » : production de véhicules électriques, réduction de l'empreinte environnementale du groupe, adoption de chartes et de codes environnementaux... Il s'efforce également de cultiver des liens avec des personnalités impliquées dans le débat sur l'environnement, en parrainant par exemple la fondation de Maud Fontenoy²⁵ ou en s'affichant aux côtés de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme²⁶. L'entreprise Blue Solutions du groupe Bolloré faisait ainsi partie des partenaires officiels de la COP21 à Paris²⁷.

Tout le contraire des investissements agricoles du groupe Bolloré en Afrique et en Asie du Sud-Est via la Socfin, qui représentent une menace très réelle pour les forêts et le climat...

En dépit de l'influence majeure que lui confère sa participation de 38,75 % au sein de la Socfin et de sa volonté affichée « d'innover pour anticiper les nouvelles exigences environnementales²⁸ », force est de constater que le groupe Bolloré n'a pas fait évoluer l'entreprise vers des pratiques protectrices de l'environnement et socialement responsables, et ce malgré les nombreux scandales de ces dernières années²⁹.

6. Hubert Fabri, associé et homme de l'ombre

Président de la Socfin, Hubert Fabri possède via ses participations directes ou indirectes 50,2 % des parts de la société³⁰. Il est par ailleurs présent au sein des conseils d'administration de multiples sociétés. Ce proche et discret partenaire d'affaires de Vincent Bolloré, siégeant au conseil d'administration du groupe Bolloré, jouit pourtant d'une réputation controversée et son nom apparaît au centre de nombreuses affaires judiciaires. Il a été inculpé en Belgique, en octobre 2013, de fraude fiscale, blanchiment, faux en écriture et faux bilans comptables³¹. Il lui est reproché d'avoir fait échapper plusieurs millions d'euros au fisc belge grâce à diverses sociétés-écrans et à des montages illégaux via différents paradis fiscaux. Hubert Fabri et d'autres employés du groupe Socfin sont accusés d'avoir artificiellement domicilié diverses sociétés au Liechtenstein alors que les décisions étaient effectivement prises à Bruxelles. Le procès a débuté le 12 novembre 2015 devant le tribunal correctionnel de Bruxelles³², qui a finalement déclaré les poursuites irrecevables en février 2016³³. En décembre 2013, Hubert Fabri a également été inculpé de corruption active pour l'acquisition de concessions en Guinée. Ce volet est toujours à l'instruction³⁴. Sous son contrôle, la Socfin a dû faire face à de nombreux conflits sociaux, toujours vivaces, et n'a pas su se mettre au niveau des politiques sociales ou environnementales actuelles, maintenant des pratiques d'une autre époque au profit d'une rentabilité exceptionnelle.

2

Qu'est ce qu'une politique «zéro déforestation» ?

De nombreux acteurs de divers secteurs de matières premières agricoles tropicales (huile de palme, pâte à papier, caoutchouc...) ont publié et commencé à mettre en œuvre des politiques de plantation zéro déforestation. **Pour être crédible, et contribuer à briser le lien entre plantations et déforestation, changements climatiques et conflits sociaux, une politique zéro déforestation doit inclure les mesures suivantes :**

- **Cartographier et préserver les zones forestières ou riches en carbone (High Carbon Stock - HCS)**
La méthodologie HCS (détaillée dans un *toolkit*³⁵ publié en mars 2015), mise en œuvre depuis 2011 dans le secteur de l'huile de palme, est un outil destiné à guider les entreprises de plantations dans la mise en œuvre de leurs engagements zéro déforestation. L'objectif est d'identifier les zones forestières qui doivent absolument être protégées car elles stockent une quantité importante de carbone (qui serait rejetée dans l'atmosphère si elles étaient converties en plantations) ou abritent une biodiversité animale et végétale importante.
- **Garantir la non-conversion des zones à Haute Valeur de Conservation (High Carbon Stock - HCS)**
Les six catégories HCV telles que définies par le réseau HCV³⁶ sont des zones dont la valeur biologique, écologique, sociale ou culturelle est considérée comme particulièrement significative ou importante au niveau national, régional ou mondial. Par exemple sont protégées les zones de concentration de biodiversité et les forêts intactes (mais pas les forêts secondaires) ; les écosystèmes rares, menacés ou en danger ; les zones rendant des services à la nature (lutte contre l'érosion...) ; les zones contenant des ressources nécessaires pour les communautés locales ou celles présentant une importance particulière pour les populations locales au regard de leur caractère culturel ou traditionnel.
- **Préserver les tourbières, quelle que soit leur profondeur, et garantir leur protection**
En cas de drainage pour établir des plantations, les tourbières émettent des quantités considérables de CO₂, année après année.
- **Respecter le consentement libre, informé et préalable des populations locales affectées par les plantations et prévoir la réalisation d'une cartographie participative à l'échelle des communautés pour garantir leur sécurité alimentaire et des conditions de vie soutenables.**
- **Respecter les droits humains, en particulier le droit du travail et les droits fonciers coutumiers.**
- **Mettre en place un mécanisme effectif de résolution des conflits, incluant des compensations et des restitutions de terres le cas échéant.**

L'huile de palme, un secteur dans lequel la majorité des entreprises se sont déjà engagées en faveur de pratiques zéro déforestation

La plupart des entreprises multinationales impliquées dans la filière huile de palme (planteurs, négociants ou entreprises consommatrices) ont déjà adopté et commencé la mise en œuvre d'engagements zéro déforestation. En février 2011, Golden Agri-Resources (GAR), la deuxième plus grande société de plantations de palmiers à huile, a été la première à publier sa *Forest Conservation Policy*, testant sur le terrain la méthodologie HCS. Puis, entre 2013 et 2015, les principaux producteurs et négociants d'huile de palme ont suivi l'exemple de GAR et publié des politiques zéro déforestation qui font référence à la méthodologie HCS : New Britain Palm Oil Limited, Daabon, Agropalma, Wilmar, Musim Mas, Sime Darby, Cargill, IOI Loders Croklaan, Asian Agri, ADM, AAK, etc.

Dans le même temps, la plupart des grandes multinationales consommatrices d'huile de palme ont publié des politiques d'approvisionnement zéro déforestation. On peut citer à titre d'exemples Nestlé, Unilever, Procter & Gamble, Mondelez, L'Oréal, Carrefour et Danone. Dans ces conditions, un planteur qui aujourd'hui continuerait de convertir des forêts en plantations prendrait le risque de se fermer l'essentiel du marché mondial.

3

L'Afrique, eldorado de la Socfin


1. Une présence historique marquée par de nombreux conflits sociaux

La Socfin est actuellement présente dans deux pays asiatiques (Cambodge et Indonésie) et dans huit pays africains : Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Nigeria, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Sierra Leone³⁷. L'entreprise, dont la présence en Afrique remonte à 1890³⁸, s'est spécialisée dans le rachat et la réhabilitation d'anciennes plantations tropicales. La Socfin annonce au niveau africain, pour l'année 2014³⁹, une production de 185 443 tonnes d'huile de palme brute et de 116 933 tonnes de caoutchouc naturel. Influyente dans le secteur des plantations, la Socfin n'est pas très connue du grand public. Elle a pourtant bénéficié ces dernières années d'une visibilité médiatique⁴⁰ dont elle se serait sans doute bien passée, de par les nombreux conflits sociaux qui se sont fait jour à l'intérieur et autour de ses concessions. Certaines communautés locales jouxtant les plantations dans plusieurs pays se sont regroupées au sein de l'« Alliance Internationale des communautés riveraines des plantations Socfin Bolloré⁴¹ ». Les paysans et les riverains dénoncent notamment le non-respect de leurs droits fonciers coutumiers, la faiblesse des compensations accordées, la dureté des conditions de travail des ouvriers agricoles et la menace pour leur sécurité alimentaire. Le 24 juillet 2015, le groupe Bolloré s'est même vu assigner en justice par des paysans cambodgiens issus du peuple autochtone Bunong devant le tribunal de grande instance de Nanterre (France) pour ses plantations d'hévéas au Cambodge dans le cadre d'une action en responsabilité civile. Les paysans exigent une réparation en nature, le versement de dommages et intérêts et espèrent récupérer leurs terres ancestrales⁴².

Si avec environ 50 000 hectares d'hévéas et 80 000 hectares de palmiers à huile en Afrique⁴³, les zones plantées gérées par la Socfin sont significatives, elles ne représentent en réalité qu'une partie de ses concessions. En effet selon les chiffres de 2014⁴⁴, les concessions de la Socfin en Afrique couvriraient plus de 325 000 hectares, ce qui signifie qu'à peine 40 % de leurs concessions seraient actuellement plantées. Les superficies plantées pourraient donc doubler dans les prochaines années afin de répondre à une demande de matières premières toujours plus importante au niveau mondial. Or au sein de ces concessions (voir les études de cas pages 17 et 21) se trouvent des forêts tropicales en sursis stockant des quantités de carbone importantes (zones dites High Carbon Stock – HCS) qui seraient rejetées dans l'atmosphère en cas de conversion en plantations.

2. L'Afrique, nouvelle frontière de l'huile de palme

Après des années de campagne menée notamment par Greenpeace, les principales entreprises de production d'huile de palme, ainsi que les principaux négociants et entreprises consommatrices, se sont engagés à mettre en œuvre des politiques de production ou d'approvisionnement zéro déforestation⁴⁵ en Asie du Sud-Est. L'Afrique est donc devenue la nouvelle frontière de l'huile de palme, le nouveau terrain de jeu des industriels du palmier à huile et de l'hévéa.

A photograph showing a person from behind, walking away on a dirt path through a lush, green forest. The person is wearing a light-colored sleeveless shirt, shorts, and a hat, and is carrying a large, full sack on their back. The path is surrounded by tall trees and dense vegetation. In the background, another person can be seen further down the path. The overall scene is a depiction of a rural or forest environment.

« Environ 12 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la déforestation. »

(Rapport du GIEC, sur la période 2000-2009)

4

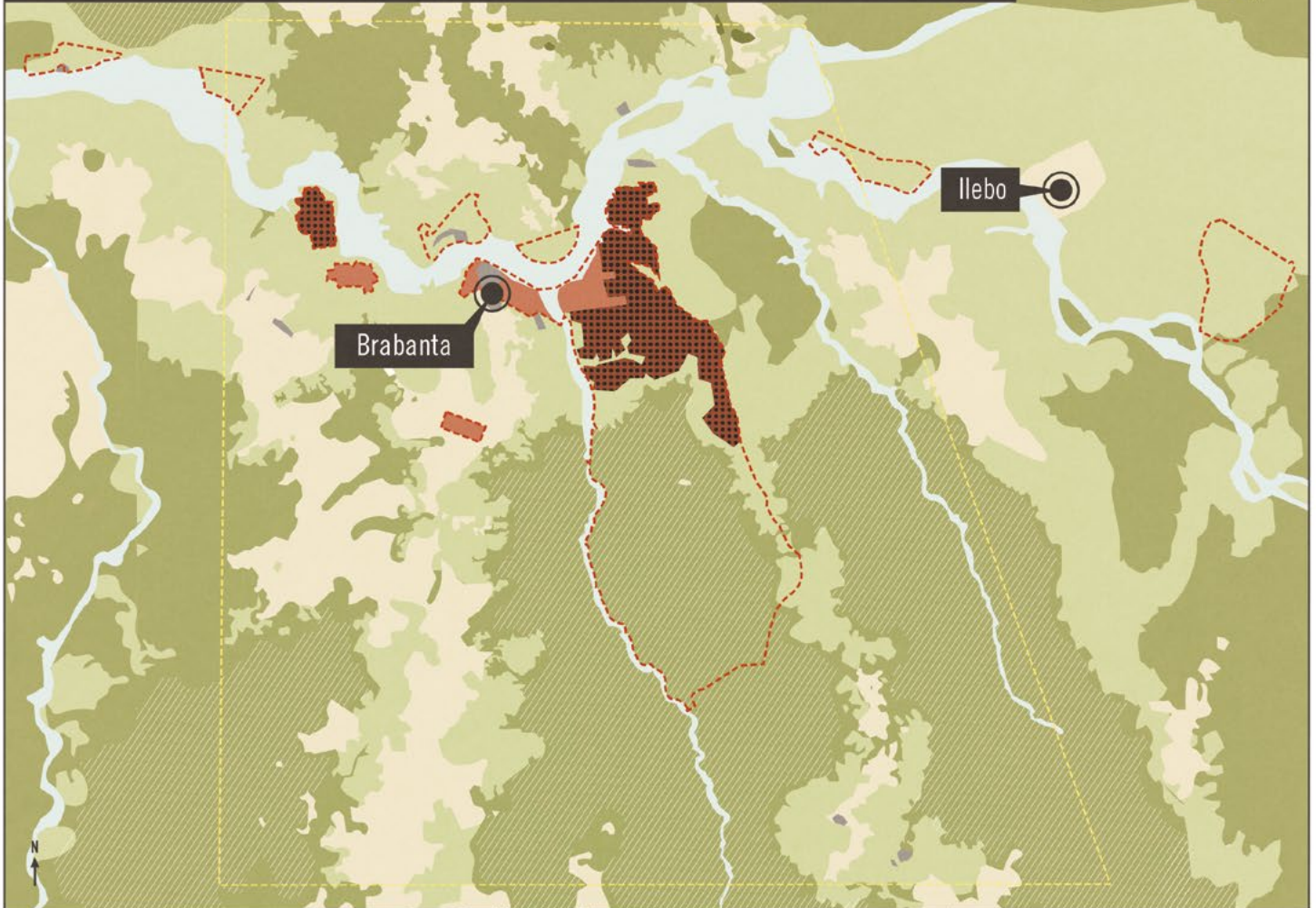
Des plantations qui menacent le climat

Les plantations de palmiers à huile et d'hévéas sont actuellement l'un des principaux moteurs de la déforestation. Selon le ministère indonésien des Forêts, entre 2009 et 2011 plus de 25 % de la déforestation répertoriée dans le pays était due à la production d'huile de palme. La FAO estimait quant à elle en 2008 que la culture du palmier à huile était responsable de 80 % de la déforestation en Malaisie⁴⁸. Au total dans ces deux pays, plus de la moitié des zones plantées avec des palmiers à huile ont induit une conversion forestière⁴⁹.

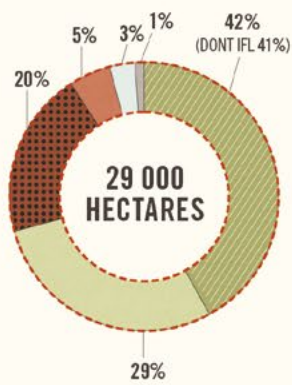
En tout, entre 1990 et 2010, au moins 3,5 millions d'hectares de forêt naturelle ont été convertis en plantations de palmiers à huile, principalement en Asie du Sud-Est⁵⁰. Du fait de cette rapide expansion, l'Indonésie est devenue le sixième plus grand émetteur de gaz à effet de serre de la planète⁵¹. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime dans son dernier rapport qu'environ 12 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la déforestation⁵² (pour la période 2000-2009).

Zoom sur le secteur du caoutchouc naturel











La culture de l'hévéa permettant de produire le caoutchouc naturel est également un facteur important de déforestation. De récentes études suggèrent que 4,3 à 8,5 millions d'hectares de nouvelles plantations seraient nécessaires pour faire face à la demande en caoutchouc naturel d'ici 2024, et que l'impact de ces monocultures sur les forêts serait comparable à celui du palmier à huile⁵³. Compte-tenu de son impact important sur les forêts, le secteur du caoutchouc naturel doit, à l'instar de celui de l'huile de palme, s'engager sur la voie de pratiques zéro déforestation. Le planteur indonésien Barito Pacific s'est engagé en 2015 en faveur d'une politique de plantation zéro déforestation⁵⁴. La même année, Barito et Michelin, le leader mondial du pneumatique, ont créé une joint-venture visant à produire du caoutchouc naturel zéro déforestation en Indonésie, en appliquant l'approche High Carbon Stock (HCS). Michelin a également publié des « Principes d'achat caoutchouc naturel⁵⁵ » qui témoignent d'une vision zéro déforestation mais qui restent à opérationnaliser dans le cadre d'une politique d'approvisionnement spécifique et s'appuyant sur la méthodologie HCS. Or selon les informations de Greenpeace, Michelin est l'un des plus importants clients de la Socfin pour le caoutchouc naturel, si ce n'est le plus important. La Socfin, dans son *Sustainability Report 2013*⁵⁶, mettait d'ailleurs en avant la « certification Assurance Qualité Fournisseur » de Michelin pour certaines de ses concessions. À terme, on peut penser que l'évolution du secteur des pneumatiques (qui représente le principal débouché de l'industrie du caoutchouc⁵⁷) vers une prise en compte du problème de la déforestation augmente le risque pour la Socfin de se marginaliser et de se retrouver en situation de non-conformité avec les politiques d'approvisionnement de ses clients.



RÉPARTITION DE CHAQUE CLASSE À L'INTÉRIEUR DE LA CONCESSION



OCCUPATION DU SOL EN 2015 - LÉGENDE

- | | | | |
|--|--|---|---|
|  Forêts denses |  Plantations de palmiers à huile |  Limites de la concession Brabanta |  Surfaces non arborescentes |
|  Forêts mosaïques |  Extensions des plantations entre 2010 et 2015 (environ 5 493 ha) |  Zone de 210 000 ha (statut juridique indéterminé) |  Autres |
|  Paysages de forêts intactes (IFL) | | |  Cours d'eau & zones humides associées |

5

Études de cas : la Socfin en RDC et à Sao-Tomé-et-Principe

1. Le projet de la Socfin en RDC

La République démocratique du Congo (RDC) abrite au total plus de 150 millions d'hectares de forêts⁵⁸, dont environ 100 millions d'hectares de forêts denses humides. Environ 60 % des forêts du bassin du Congo, le deuxième massif forestier tropical de la planète, sont situées en RDC, et elles stockent à elles seules 7 % du carbone forestier au niveau mondial – ce qui en fait l'un des plus grands réservoirs de carbone forestier du monde⁵⁹.

Éléphants de forêt, gorilles, bonobos et okapis sont parmi les espèces les plus emblématiques de cette extraordinaire biodiversité. Des millions de personnes dépendent de ces forêts pour se nourrir, se soigner ou s'approvisionner en produits forestiers ligneux et non ligneux. Mais les menaces pesant sur les forêts tropicales de RDC sont légion : exploitation forestière industrielle, plantations monoculturelles tropicales, braconnage, extraction minière et pétrolière, etc. Ces menaces sont accentuées par le manque de transparence, l'impunité, la corruption et la faible gouvernance forestière qui affectent le pays.

Située dans la province du Kasai dans le secteur de Mapangu, la plantation Brabanta, filiale de la Socfin en RDC, fait elle aussi planer d'importantes menaces sur la forêt congolaise. Acquisée en 2007⁶⁰ par la Socfin, les premières productions et ventes d'huile de palme ont commencé en octobre 2014⁶¹ et les derniers chiffres de la Socfin font état de 6 090 hectares plantés⁶².

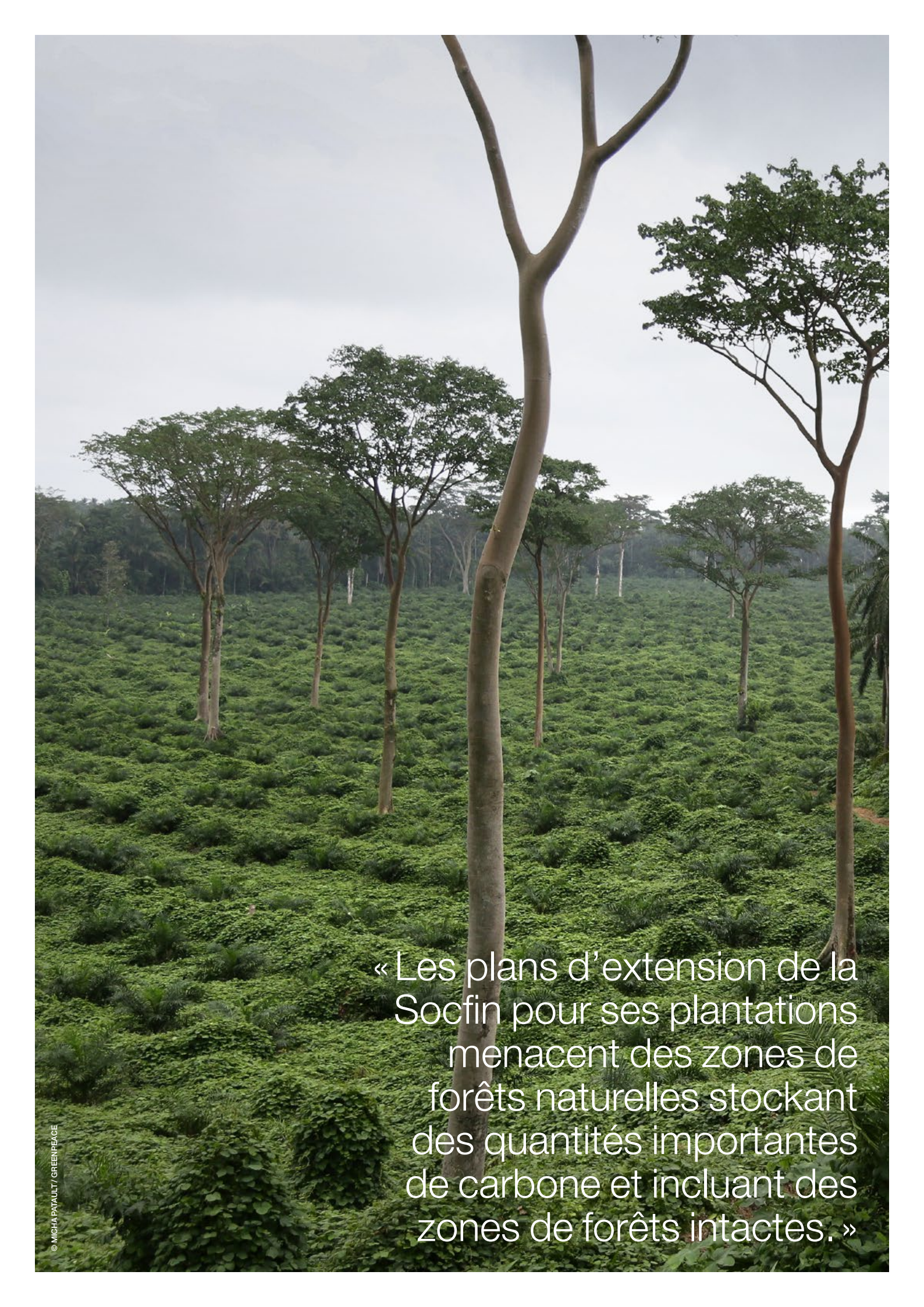
Selon le rapport Développement Durable 2014 de la Socfin, la concession de Brabanta couvrirait 29 066 hectares⁶². Il n'est toutefois pas exclu que la Socfin envisage de s'étendre bien au-delà de cette superficie (selon une carte de la compagnie qu'a pu consulter Greenpeace, la superficie totale de la zone envisagée atteindrait 210 000 hectares, soit une superficie équivalente à 20 fois celle de Paris. Le statut juridique de cette « concession » reste toutefois flou).

Sur cette concession de 29 000 hectares, environ 20 000 hectares de forêts denses – y compris des zones de forêts intactes⁶⁴, ou des zones arborées dites « forêts mosaïques » – sont potentiellement menacées en l'absence d'une politique zéro déforestation. Les émissions de gaz à effet de serre associées au défrichement éventuel de ces zones s'élèveraient alors à près de 8,5 millions de tonnes équivalent CO₂⁶⁵.

Les plans d'extension de la Socfin menacent de surcroît des zones où les communautés locales pratiquent la chasse et la cueillette, ainsi que des champs destinés aux cultures vivrières de ces communautés. Ainsi, de nombreux conflits sociaux ont émergé autour de la concession Brabanta.

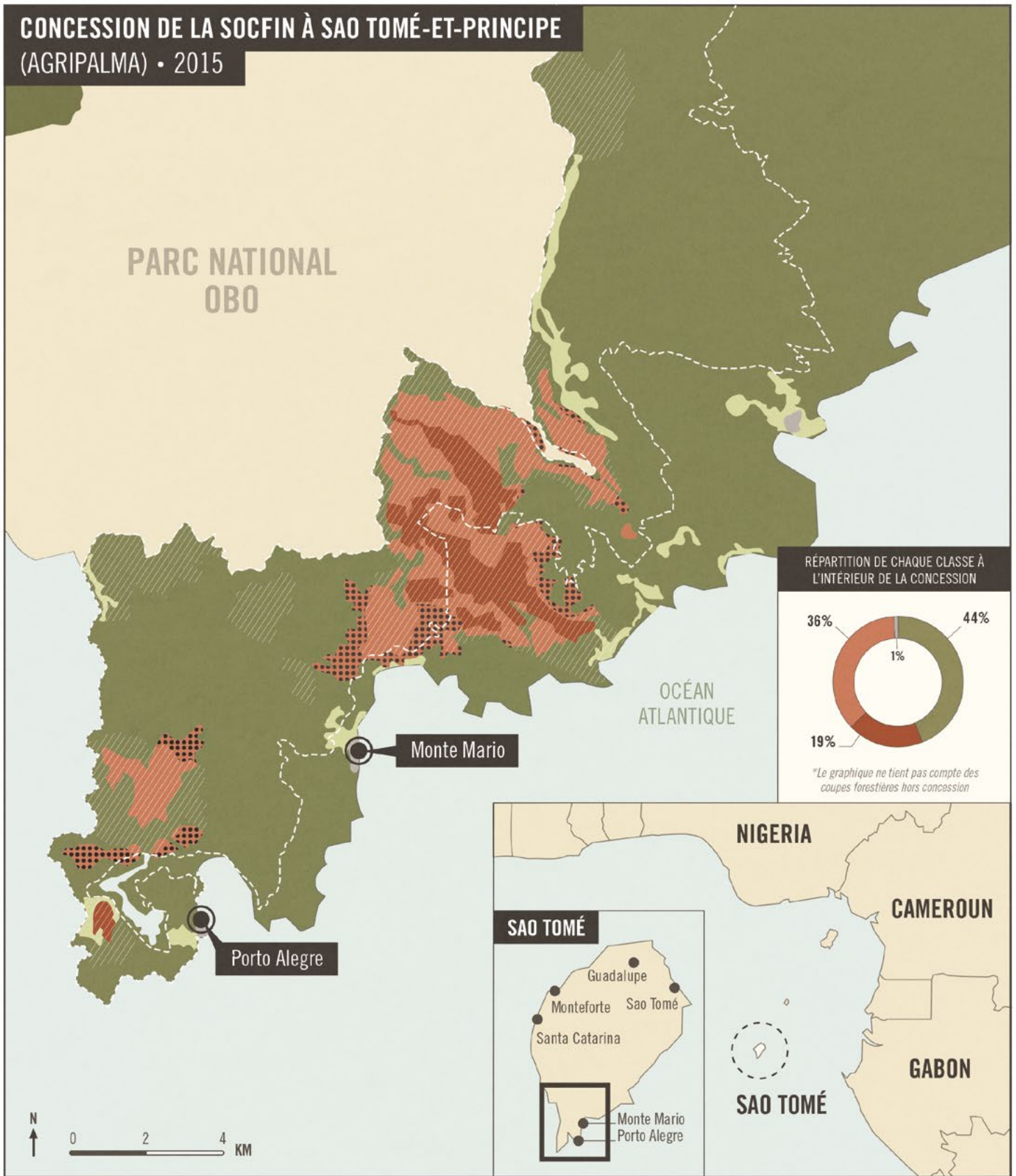
Selon une enquête de terrain conduite par Greenpeace en juin 2015, la Socfin a signé plusieurs « conventions coutumières d'acquisition foncière » avec les autorités des villages situés sur la concession. Toutefois, les populations des villages qui ont décidé de céder leurs terres à la Socfin et que Greenpeace a pu rencontrer, semblent aujourd'hui réaliser les conséquences de cet accord. Certaines dénoncent la destruction de leur environnement et la menace pour leur sécurité alimentaire. En effet, avec les conversions de forêts naturelles et la destruction de leurs zones agricoles, les communautés locales jouxtant la concession craignent de ne plus être en capacité de produire une alimentation suffisante. D'autres témoignages recueillis par Greenpeace évoquent le non-versement des compensations promises par l'entreprise.

Enfin, d'après l'enquête de terrain réalisée par Greenpeace, les conditions de travail au sein de la plantation sont très difficiles, les contrats précaires et les salaires faibles. En février 2015, une grève des travailleurs pour demander un allègement de leurs tâches journalières a permis de réduire le nombre de régimes de noix à cueillir par jour (de 250 régimes à 190), mais les meneurs de la grève auraient été arrêtés par la police et emprisonnés⁶⁶.



« Les plans d'extension de la Socfin pour ses plantations menacent des zones de forêts naturelles stockant des quantités importantes de carbone et incluant des zones de forêts intactes. »

CONCESSION DE LA SOCFIN À SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE (AGRIPALMA) • 2015



OCCUPATION DU SOL EN 2015 - LÉGENDE

- | | | |
|---|--|----------------------|
| Forêts denses | Coupes forestières de 2010 à 2015 hors concession (environ 469 ha) | Concession Agripalma |
| Zone tampon du Parc Obo (forêts denses) | Plantations de palmiers à huile en 2010 | Zones d'habitat |
| Parc National Obo | Coupes forestières de 2010 à 2015 (environ 1886 ha) | Autres |

SOURCES OCCUPATION DU SOL Greenpeace France basé sur images Landsat 2010/2015 - NASA & the U.S. Geological Survey © LIMITES DE CONCESSION Ministério dos Recursos Naturais e Ambiente República Democrática de São Tomé e Príncipe LIMITES PARC NATUREL/ZONE TAMPON World Database on Protected Areas UNEP-WCNC WDPA Data License 2015
RÉALISATION Greenpeace France 2016. Annexe méthodologique disponible sur demande.

GREENPEACE

2. Le projet de la Socfin à Sao Tomé-et-Principe

Archipel volcanique situé dans le golfe de Guinée, Sao Tomé-et-Principe est l'un des plus petits pays d'Afrique. Les forêts couvrent 28 % du pays, occupé pour moitié par des terres agricoles⁶⁷. Des plages de sable fin en passant par des pics volcaniques impressionnants et des étendues de forêts tropicales majestueuses, Sao Tomé-et-Principe fait figure de petit paradis terrestre. La biodiversité animale et végétale y est exceptionnelle et le taux d'endémisme (espèces présentes exclusivement dans une région géographique délimitée et caractéristiques de cette zone) de la faune et de la flore de l'archipel est très élevé.

L'île de Sao Tomé abrite le Parc National Obo, qui avec 235 km² représente environ 30 % de la superficie de l'île⁶⁸. La faune et la flore y sont remarquables : 12 espèces de reptiles endémiques, sept espèces d'amphibiens endémiques, 28 espèces d'oiseaux endémiques, orchidées, fougères arborescentes, bégonias géants, etc.

Cependant, ce petit pays insulaire voit sa biodiversité menacée par l'extension des plantations industrielles. Agripalma, la filiale de la Socfin dans le pays, a signé en 2009 un contrat avec le gouvernement lui octroyant pour 25 ans une concession de 4 917 hectares. Depuis 2010, environ 1 800 hectares de forêts⁶⁹ ont été détruits dans l'objectif d'être convertis en plantations de palmiers à huile. **En croisant la carte de la concession de la Socfin établie par le gouvernement de Sao Tomé avec les analyses satellite et terrain réalisées par Greenpeace, de nombreux défrichements jouxtant la concession mais situés à l'extérieur de ses limites ont également pu être constatés.** Ces coupes forestières hors concession représentent environ 470 hectares. Selon les estimations de Greenpeace, l'ensemble du carbone stocké dans ces forêts défrichées s'élevait à plus de 600 000 tonnes d'équivalent CO₂⁷⁰, soit l'équivalent des émissions annuelles d'une petite centrale à charbon⁷¹.

Selon les recherches de terrain effectuées par Greenpeace, si la Socfin avait adopté un engagement zéro déforestation, ces zones défrichées auraient pour l'essentiel été considérées comme cruciales pour la biodiversité ou le stockage de carbone, et donc sauvegardées. Par ailleurs, ces mêmes recherches ont démontré que si la totalité de la concession devait demain être convertie en plantation, les émissions de gaz à effet de serre doubleraient également pour s'établir au total à environ 1 200 000 tonnes d'équivalent CO₂⁷².

Les recherches de Greenpeace ont démontré qu'**Agripalma n'avait pas réalisé d'étude d'impact environnemental et social** satisfaisante alors que la concession abrite notamment des espèces d'oiseaux en danger (par exemple l'ibis de Sao Tomé ou le néospize de Sao Tomé⁷³). La société a également commencé le déboisement sans cartographie précise des zones à Haute Valeur de Conservation (HCV).

Actuellement, la quasi-totalité de la plantation est située en bordure du Parc National Obo, dans ce qui est défini comme la zone tampon⁷⁴ permettant notamment de protéger la lisière du parc et de conserver les connectivités entre l'extérieur et l'intérieur du parc.

Par ailleurs, la plupart des cours d'eau présents au sein de la concession ne sont pas convenablement protégés par des zones tampon, alors que la concession est située dans la partie sud de l'île de Sao Tomé qui concentre deux tiers des ressources en eau de l'île. Avec les plantations industrielles de palmiers à huile, c'est aussi toute une biodiversité marine riche (dauphins, baleines, tortues...) qui est menacée par les effluents de la plantation et par la déforestation via le drainage des sédiments en mer⁷⁵.

Sur le plan social, les investigations de Greenpeace permettent de conclure à l'absence de mécanisme de recours satisfaisant pour les populations locales et à l'absence de procédure adéquate permettant de respecter le consentement libre, informé et préalable des populations locales. Les paysans qui exploitaient les terres attribuées à la Socfin ont été expropriés sans concertation, une compensation dérisoire leur a été proposée (200 \$ par hectare, l'équivalent de quatre mois de travail au salaire minimum à Sao Tomé). Ceux qui l'ont refusé et ont tenté d'obtenir une indemnisation plus équitable n'ont toujours rien reçu.

6

Recommandations

1 À destination du groupe Bolloré et de son Président-directeur général Vincent Bolloré

Le groupe Bolloré, qui détient plus de 38 % du capital de la Socfin, ne peut pas se dédouaner de sa responsabilité à l'égard des pratiques de la Socfin. Vincent Bolloré doit user de son influence pour que la Socfin s'engage immédiatement sur une politique de plantation zéro déforestation crédible et respectueuse des droits des communautés locales. Dans le même temps, le groupe Bolloré doit lui-même rendre publique une politique zéro déforestation couvrant l'ensemble de ses investissements dans le secteur.

Greenpeace demande à Vincent Bolloré :

- d'user de son influence au sein du conseil d'administration pour convaincre la Socfin d'adopter immédiatement une politique zéro déforestation basée sur la méthodologie HCS et les standards les plus élevés, et à défaut de se séparer de ses parts dans l'entreprise ;

Greenpeace demande au groupe Bolloré :

- d'adopter et de rendre publique immédiatement une politique zéro déforestation respectueuse des droits des communautés locales pour les activités et les investissements du groupe Bolloré, basée sur la méthodologie HCS et les standards existants les plus élevés ;
- de rendre compte régulièrement et en toute transparence des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'une telle politique ;
- de soutenir l'adoption de réglementations zéro déforestation dans les pays dans lesquels le groupe investit.

2 À destination de la Socfin

Pour ne pas laisser l'Afrique devenir une zone incontrôlée de production d'huile de palme, la Socfin doit se mettre au niveau des nombreuses entreprises du secteur ayant pris des engagements zéro déforestation (cf. page 11) et adopter les standards existants les plus élevés. En refusant de formuler une politique zéro déforestation visant à protéger l'ensemble des forêts et des zones High Carbon Stock, la Socfin se positionne à rebours de la dynamique de progrès enclenchée dans le secteur ces dernières années, et de la volonté des consommateurs de ne plus contribuer à la déforestation et aux changements climatiques. Elle risque ainsi de se fermer l'essentiel du marché mondial.

Greenpeace demande à la Socfin :

- d'adopter immédiatement et de mettre en œuvre une politique zéro déforestation pour les activités et les investissements de la Socfin en se basant sur la méthodologie HCS et en se conformant aux standards existants les plus élevés ;
- de stopper tout nouveau défrichement jusqu'à l'adoption d'une politique zéro déforestation ;
- de résoudre au plus vite les conflits sociaux en cours autour des plantations existantes ;
- de rendre compte régulièrement et en toute transparence des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'une telle politique ;
- de soutenir l'adoption de réglementations zéro déforestation dans les pays dans lesquels la Socfin investit.

Plus particulièrement, l'engagement zéro déforestation de la Socfin doit :

- s'appliquer à l'ensemble de ses activités et filiales des pays dans lesquels elles opèrent et pour toutes les matières premières ;
- prévoir la non-conversion des zones High Carbon Stock (HCS) telles que définies par le High Carbon Stock toolkit⁷⁶ ;
- garantir la non conversion des zones à Haute Valeur de Conservation (HCV) telles que définies par le réseau HCV⁷⁷ ;
- interdire la conversion des tourbières et garantir leur protection ;
- respecter le consentement libre, informé et préalable des populations locales affectées par les plantations ; prévoir la réalisation d'une cartographie participative à l'échelle des communautés permettant de garantir leur sécurité alimentaire et des conditions de vie soutenables ;
- respecter les droits humains, en particulier le droit du travail et les droits fonciers coutumiers ;
- mettre en place un mécanisme effectif de résolution des conflits incluant des compensations et des restitutions de terres.

3 À destination de la Société financière internationale

Greenpeace demande à la Société financière internationale (SFI) de suspendre la procédure de prêt en cours (*Corporate Loan*) et de conditionner l'octroi de ce prêt à la publication par la Socfin d'un engagement zéro déforestation crédible basé sur les meilleurs standards zéro déforestation existants et prévoyant notamment la non-conversion des zones High Carbon Stock (HCS) telles que définies par le High Carbon Stock toolkit⁷⁸.

4 À destination des clients de la Socfin, consommateurs d'huile de palme et de caoutchouc naturel

Greenpeace demande à l'ensemble des clients de la Socfin, consommateurs d'huile de palme et de caoutchouc naturel, d'exiger de la Socfin qu'elle s'engage sans tarder en faveur d'une politique zéro déforestation alignée sur les meilleurs standards existants. En particulier, Greenpeace demande à Michelin – compte-tenu de ses engagements zéro déforestation existants (dans le cadre de la *joint-venture* avec Barito Pacific), de sa vision d'une chaîne d'approvisionnement zéro déforestation et de son statut de client incontournable pour la Socfin –, de conditionner le maintien de ses relations commerciales avec la Socfin à la mise en œuvre d'une politique zéro déforestation basée sur la méthodologie High Carbon Stock (HCS).

Notes

1. Greenpeace (2012), *La dernière frontière de l'huile de palme*, septembre 2012 : <http://www.greenpeace.org/france/PageFiles/300718/La%20derniere%20C3%A8re%20frontiere%20de%20l%E2%80%99huile%20de%20palme%20Afrique%20-%20Briefing.pdf>
2. Informations disponibles sur le site internet de la Socfin : http://www.socfin.com/Public/Timeline.php?ID=1059&anc_estor1=1051 (dernière consultation le 24 août 2015)
3. Voir par exemple (dernières consultations le 6 février 2016) : Rapport du Point de contact national français chargé du suivi des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales SOCAPALM 3 juin 2013 <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/397225> ; http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/07/29/spoliee-de-sa-terre-une-population-autochtone-du-cambodge-assigne-le-groupe-bollore-en-justice_4703542_3244.html ; <http://news.trust.org/item/20160205115329-tv1tv> ; <http://multinationales.org/Au-Cameroun-et-ailleurs-les-riverains-des-plantations-d-huile-de-palme> ; <http://multinationales.org/Bollore-va-t-il-repondre-aux>
4. Socfin (2015), *Rapport semestriel au 30/06/2015* (Chiffres pour les plantations d'hévéas et de palmiers à huile, immatures et en production) : <http://www.socfin.com/Files/media/Downloadables/Sfin-rapsem-conso-2015.pdf>
5. Socfin, rapport annuel 2014 : <http://www.socfin.com/Files/media/Downloadables/Sfin-RA-2014-sans-lien.pdf>
6. Renaud Lecadre & Nathalie Raulin (1997), « Rivaud, une saga financière (2). Bolloré, le tombeur de dynastie. En deux mois, l'industriel a ravi le contrôle du groupe à la famille de Ribes », dans *Libération*, 5 août 1997 : http://www.liberation.fr/economie/1997/08/04/rivaud-une-saga-financiere-1-officines-et-gentlemende-couloirs-sombres-en-bureaux-cossus-visite-guid_213765
7. Martine Orange (2012), Mediapart « Enquête sur la face cachée de l'empire Bolloré » : <http://www.mediapart.fr/journal/economie/020209/enquete-sur-la-face-cachee-de-l-empire-bollore>
8. ING (2006), *Offre publique de reprise*
9. Information disponible sur le site internet du groupe Bolloré : <http://www.bollore.com/fr-fr/activites/portefeuille-de-participations> (dernière consultation : 24 août 2015)
10. Site internet de la Société financière internationale (IFC), IFC projects database : <http://ifcextapps.ifc.org/IFCExt/spiwebsite1.nsf/78e3b305216fcd8a85257a8b0075079d/5e6e5f39e02c653785257e930077b7de?opendocument> (dernière consultation le 6 février 2016). Extrait « *Socfin is majority-owned by M. Hubert Fabri who holds a total of 50.2% of the Company's shareholding. The second largest shareholder is M. Vincent Bolloré with a 38.8% stake.* »
11. Financière de l'Odé, Société industrielle et financière de l'Artois, Nord Sumatra Investissement, Financière du Champs de Mars et Financière Mosey
12. Voir page 15
13. IPCC (2014), *Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Edenhofer, O., R. Pichs-Madruga, Y. Sokona, E. Farahani, S. Kadner, K. Seyboth, A. Adler, I. Baum, S. Brunner, P. Eickemeier, B. Kriemann, J. Savolainen, S. Schlömer, C. von Stechow, T. Zwickel and J.C. Minx (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA : https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg3/ipcc_wg3_ar5_full.pdf
14. Socfin, Socfin Group Sustainability policy : <http://www.socfin.com/Files/media/Downloadables/Socfin-Group-SE-Policy2.pdf>
15. Voir par exemple les sites internet de : Golden Agri-Resources, "GAR Social and Environmental Policy" : http://www.goldenagri.com.sg/pdfs/misc/GSEP_-_GAR_Social_and_Environmental_Policy.pdf (dernière consultation le 6 février 2016) ; Wilmar, "No Deforestation, No Peat, No Exploitation Policy", 5/12/2013 : <http://www.wilmar-international.com/wp-content/uploads/2012/11/No-Deforestation-No-Peat-No-Exploitation-Policy.pdf> (dernière consultation le 6 février 2016) ou Musim Mas, « Sustainability Policy » : <http://www.musimmas.com/qws/slot/u50045/Downloads/MM%20Sustainability%20Policy.pdf> (dernière consultation le 6 février 2016)
16. Site internet de la Société financière internationale (IFC), IFC projects database (dernière consultation le 6 février 2016) : <http://ifcext.ifc.org/ifcext/spiwebsite1.nsf/651aeb16abd09c1f8525797d006976ba/6b383502b635e54d85257e9300778841?opendocument>
17. Site internet de la Société financière internationale (IFC), IFC projects database : <http://ifcextapps.ifc.org/IFCExt/spiwebsite1.nsf/78e3b305216fcd8a85257a8b0075079d/5e6e5f39e02c653785257e930077b7de?opendocument> (dernière consultation le 24 août 2015)
18. International Finance Corporation (IFC), Socfin Corporate Loan, Environmental & Social Review Summary, Environmental and Social Mitigation Measures, PS 1: Assessment and Management of Environmental and Social Risks and Impacts Environmental & Social Assessment (dernière consultation le 6 février 2016) <http://ifcextapps.ifc.org/IFCExt/spiwebsite1.nsf/78e3b305216fcd8a85257a8b0075079d/5e6e5f39e02c653785257e930077b7de?opendocument>
19. International Finance Corporation (IFC), Socfin Corporate Loan, Environmental & Social Review Summary, Environmental and Social Mitigation Measures, PS 1: Assessment and Management of Environmental and Social Risks and Impacts Environmental & Social Assessment (dernière consultation le 6 février 2016) <http://ifcextapps.ifc.org/IFCExt/spiwebsite1.nsf/78e3b305216fcd8a85257a8b0075079d/5e6e5f39e02c653785257e930077b7de?opendocument>
20. International Finance Corporation (IFC), Socfin Corporate Loan, Environmental & Social Review Summary, Environmental and Social Mitigation Measures, PS 5: Land Acquisition and Involuntary Resettlement (dernière consultation le 24 août 2015) <http://ifcextapps.ifc.org/IFCExt/spiwebsite1.nsf/78e3b305216fcd8a85257a8b0075079d/5e6e5f39e02c653785257e930077b7de?opendocument>
21. HCS Approach Steering Group, Eds (2015), "The HCS approach toolkit" Version 1.0, Kuala Lumpur, HCS Approach Steering Group : http://highcarbonstock.org/wp-content/uploads/2014/12/HCS_TK_2015_SNG_AW1.pdf
22. Informations disponibles sur le site internet du groupe Bolloré : <http://www.bollore.com/fr-fr/activites/portefeuille-de-participations> (dernière consultation le 24 août 2015)
23. *Les Echos*, « *Bolloré Investissement : un groupe en perpétuelle évolution* », 2005 : http://www.lesechos.fr/09/06/2005/LesEchos/19431-136-ECH_bollore-investissement--un-groupe-en-perpetuelle-evolution.htm#dQhIVgiQBBTJecJt.99 (dernière consultation le 24 août 2015)
24. Groupe Bolloré (2013), *Rapport de Responsabilité Sociale d'Entreprise*, 2013 : http://www.bollore.com/DownloadHandler.ashx?url=/media/67681/boll_1402284_ra_reso_fr_2013_23_06_mel.pdf
25. Information disponible sur le site internet de la Fondation Maud Fontenoy : <http://www.maudfontenoyfondation.com/nos-partenaires.html> (dernière consultation le 24 août 2015)
26. Vidéo « Ils soutiennent My Positive Impact, et vous ? » de la Fondation Nicolas Hulot : <https://www.youtube.com/watch?v=G2l6S0Fw8CY> (dernière consultation le 24 août 2015)
27. Site internet officiel de la COP21 (dernière consultation le 6 février 2016) <http://www.cop21.gouv.fr/partenaires/entreprises-et-mecenes/>
28. Groupe Bolloré (2013), op.cit.
29. Informations disponibles notamment sur le site internet de l'ONG ReAct : <http://projet-react.org/web/12-plantations-bollore.php> (dernière consultation le 24 août 2015)
30. Site internet de la Société financière internationale (IFC), IFC projects database : <http://ifcextapps.ifc.org/IFCExt/spiwebsite1.nsf/78e3b305216fcd8a85257a8b0075079d/5e6e5f39e02c653785257e930077b7de?opendocument> (dernière consultation le 6 février 2016). Extrait « *Socfin is majority-owned by M. Hubert Fabri who holds a total of 50.2% of the Company's shareholding. The second largest shareholder is M. Vincent Bolloré with a 38.8% stake.* »
31. Jean-Pierre de Staercke (2013a), « *Evasion fiscale : Hubert Fabri, l'homme d'affaires belge et bras droit de Bolloré, inculpé* », in *L'Avenir*, 11 octobre 2013 : http://www.lavenir.net/cnt/dmf20131010_00373067 et Jean-Pierre de Staercke (2013b), « *Nouvelle inculpation pour Hubert Fabri* », in *L'Avenir*, 19 décembre 2013 : http://www.lavenir.net/cnt/dmf20131218_00406456
32. *L'Écho*, « *Hubert Fabri, l'homme de confiance de Vincent Bolloré, jugé pour évasion fiscale* », 12 novembre 2015.
33. *L'Écho*, « *Hubert Fabri, proche de Bolloré, acquitté à cause d'un faux procès-verbal* », février 2016. http://www.lecho.be/economie_politique/belgique_general/Hubert_Fabri_proche_de_Bolloré_acquitté_a_cause_d_un_faux_procès_verbal.9732942-4003.art?ckc=1&ts=1455645434
34. *L'Écho*, « *Hubert Fabri, l'homme de confiance de Vincent Bolloré, jugé pour évasion fiscale* », 12 novembre 2015.

35. HCS Approach Steering Group, Eds (2015), "The HCS approach toolkit" Version 1.0, Kuala Lumpur, HCS Approach Steering Group : http://highcarbonstock.org/wp-content/uploads/2014/12/HCS_TK_2015_SNG_AW1.pdf
36. Site internet du HCV Resource Network : <https://www.hcvnetwork.org/about-hcvf/the-six-high-conservation-values> (dernière consultation le 24 août 2015)
37. Socfin (2015), *Sustainability Report 2014*, Socfin : <http://www.socfin.com/Files/media/News/Sustainability-report-2014-def.pdf>
38. Ibid.
39. Ibid.
40. Voir par exemple : <http://www.mediapart.fr/journal/international/300415/accaparement-des-terres-nouvelles-actions-contre-bollere> ; <http://multinationales.org/Au-Cameroun-et-ailleurs-les-riverains-des-plantations-d-huile-de-palme> ; <http://multinationales.org/Bollere-va-t-il-repondre-aux>
41. Site internet de l'ONG ReAct : <http://projet-react.org/web/12-plantations-bollere.php> (dernière consultation le 24 août 2015)
42. Laetitia Van Eeckhout (2015), « Des paysans cambodgiens assignent en justice en France le groupe Bolloré », in *Le Monde.fr*, 29 juillet 2015 : http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/07/29/spoliee-de-sa-terre-une-population-autochtone-du-cambodge-assigne-le-groupe-bollere-en-justice_4703542_3244.html
43. Socfinaf (2015), *Rapport semestriel au 30/06/2015* : <http://www.socfin.com/Files/media/Downloadables/SAF-rapsem-conso-2015.pdf>
44. Socfinaf (2014), <http://www.socfin.com/Files/media/Downloadables/SAF-RA-2014-sans-lien.pdf>
45. Voir notamment : <http://forets.greenpeace.fr/deforestation-carrefour-et-cargill-vont-eux-aussi-bannir-l-huile-de-palme-sale>
46. Site internet de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale : <http://www.observeo-forets.net/edf.php> (dernière consultation le 24 août 2015)
47. C. de Wasseige, P. de Marcken, N. Bayol, F. Hiol Hiol, Ph. Mayaux, B. Desclée, R. Nasi, A. Billand, P. Defourny & R. Eba'a Eds (2012), *Les forêts du bassin du Congo - Etat des Forêts 2010*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 276 p. ISBN : 978-92-79-22717-2, doi : 10.2788/48830
48. Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) (2008), « Forests and energy, key issues », *FAO Forestry paper* 154, 2008 : <https://books.google.fr/books?id=GG5nZ2mjFFgC&pg=PP1&hl=fr&pg=PA43#v=onepage&q&f=false>
49. *Koh & Wilcove 2008, Gibbs et al. 2010*
50. Fahmuddin et al. (2013), *Reports from the technical panel of the 2nd Greenhouse gas working group of the Roundtable on sustainable palm oil (RSPO)*, RSPO : <http://www.rspo.org/resources/supplementary-materials#>
51. World Resources Institute, CAIT Climate data explorer : <http://cait.wri.org/> (dernière consultation le 24 août 2015)
52. IPCC (2014), op. cit.
53. Eleanor Warren-Thomas1, Paul M. Dolman1 & David P. Edwards (2010), *Increasing demand for natural rubber necessitates a robust sustainability initiative to mitigate impacts on tropical biodiversity*, Conservation Letters, online.
54. Site internet de Barito Pacific (dernière consultation le 6 février 2016) <http://www.barito-pacific.com/index.php/news/detail/77>
55. Site internet de Michelin (dernière consultation le 6 février 2016) https://www.google.fr/url?sa=t&rc=1&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwj2yo6nr-rKAhWK2xoKHSvCC0QFgggMAA&url=http%3A%2F%2Fen.purchasing.michelin.com%2Fcontent%2Fdownload%2F632%2F6697%2Ffile%2FPrincipes%2520des%2520Achats%2520Caoutchouc%2520Naturel_FR%2520BD.pdf&usq=AFQjCNGOqtEJZLPHNp8kfiTUK2-33bgh0w&sig2=qQF9-H1rDLsygmX14Z-f2g
56. Sustainability Report 2013, site internet de la Socfin (dernière consultation le 6 février 2016) : <http://www.socfin.com/Files/media/News/SustainabilityReport-2013.pdf>
57. Selon les sources entre 65 % (Site internet Commodafrica (dernière consultation le 6 février 2016) <http://www.commodafrica.com/06-08-2014-le-marche-mondial-du-caoutchouc-en-berne-en-2013>) et 80 % (Site internet Commodafrica (dernière consultation le 6 février 2016) <http://www.commodafrica.com/06-08-2014-le-marche-mondial-du-caoutchouc-en-berne-en-2013>) de la consommation mondiale de caoutchouc
58. Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) (2010a), Evaluation des ressources forestières mondiales 2010, « Rapport national : République démocratique du Congo », Rome, 2010 : <http://www.fao.org/docrep/013/al490F/al490F.pdf>
59. Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO)(2010b), Evaluation des ressources forestières mondiales 2010, « Rapport principal », Rome, 2010 : <http://www.fao.org/docrep/013/i1757f/i1757f.pdf>
60. Socfinaf, 2015, Rapport annuel 2014 : <http://www.socfin.com/Files/media/Downloadables/SAF-RA-2014-sans-lien.pdf>
61. Socfinaf, 2015, Rapport annuel 2014 : <http://www.socfin.com/Files/media/Downloadables/SAF-RA-2014-sans-lien.pdf>
62. Socfin, 2015, Sustainability report 2014 : <http://www.socfin.com/Files/media/News/Sustainability-report-2014-def.pdf>
63. Socfin, 2015, Sustainability report 2014 : <http://www.socfin.com/Files/media/News/Sustainability-report-2014-def.pdf>
64. Greenpeace (2014), Intact forest landscapes (IFLS) : Why they must be protected, 2014 : <http://www.greenpeace.org/international/Global/international/briefings/forests/2014/IFLS-factsheet.pdf>
65. Calcul Greenpeace. Méthodologie complète disponible sur demande. Ce calcul est basé sur les données de biomasse aérienne du Woods Hole Research Center (BACCHINI A., 2008). Ces valeurs de biomasse aérienne sont ensuite converties en équivalent carbone puis en équivalent CO₂ à l'aide des coefficients recommandés par le Guide des recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie de l'IPCC (PENMAN J., 2003).
66. Enquête de terrain réalisée par une équipe de Greenpeace en juin 2015
67. Central Intelligence Agency (CIA), The World Factbook : <https://www.cia.gov/library/publications/resources/the-world-factbook/geos/tp.html>
68. Site internet du Consulat de Sao Tomé-et-Principe à Marseille : <http://www.sao-tome.st/Le-pays/Environnement/Parc-Naturel-de-Obo> (dernière consultation le 24 août 2015)
69. Analyse satellite, 2015.
70. Calcul Greenpeace. Méthodologie complète disponible sur demande. Ce calcul est basé sur les données de biomasse aérienne du Woods Hole Research Center (BACCHINI A., 2008). Ces valeurs de biomasse aérienne sont ensuite converties en équivalent carbone puis en équivalent CO₂ à l'aide des coefficients recommandés par le Guide des recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie de l'IPCC (PENMAN J., 2003).
71. Emissions de la centrale de la Northeastern Power Company (Pennsylvanie) : 616 530 tonnes de CO₂ par an : https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/emissions_detat_comment_les_centrales_dedf_et_engie_rechauffent_la_planete_0.pdf
72. Calcul Greenpeace. Méthodologie complète disponible sur demande. Ce calcul est basé sur les données de biomasse aérienne du Woods Hole Research Center (BACCHINI A., 2008). Ces valeurs de biomasse aérienne sont ensuite converties en équivalent carbone puis en équivalent CO₂ à l'aide des coefficients recommandés par le Guide des recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie de l'IPCC (PENMAN J., 2003).
73. Site internet de la International Finance Corporation (IFC), IFC projects database : <http://ifcextapps.ifc.org/IFCExt/spiweb/site1.nsf/78e3b305216fcd8a85257a8b0075079d/5e6e5f39e02c653785257e930077b7de?opendocument> (dernière consultation le 24 août 2015)
74. Site internet de la International Finance Corporation (IFC), IFC projects database : <http://ifcextapps.ifc.org/IFCExt/spiweb/site1.nsf/78e3b305216fcd8a85257a8b0075079d/5e6e5f39e02c653785257e930077b7de?opendocument> (dernière consultation le 24 août 2015)
75. Note de la société civile santoméenne au Procureur Général de la République, 7 juin 2013
76. HCS Approach Steering Group, Eds (2015), "The HCS approach toolkit" Version 1.0, Kuala Lumpur, HCS Approach Steering Group : http://highcarbonstock.org/wp-content/uploads/2014/12/HCS_TK_2015_SNG_AW1.pdf
77. Site internet du HCV Resource Network : <https://www.hcvnetwork.org/about-hcvf/the-six-high-conservation-values> (dernière consultation le 24 août 2015)
78. HCS Approach Steering Group, Eds (2015), "The HCS approach toolkit" Version 1.0, Kuala Lumpur, HCS Approach Steering Group : http://highcarbonstock.org/wp-content/uploads/2014/12/HCS_TK_2015_SNG_AW1.pdf

Greenpeace est une organisation indépendante des États, des pouvoirs politiques et économiques. Elle agit selon les principes de non-violence et de solidarité internationale, en réponse à des problématiques environnementales globales.

Son but est de dénoncer les atteintes à l'environnement et d'apporter des solutions qui contribuent à la protection de la planète et à la promotion de la paix.

En 40 ans, Greenpeace a obtenu des avancées majeures et pérennes.

Elle est soutenue par trois millions d'adhérents à travers le monde, dont 150 000 en France.

GREENPEACE

Greenpeace France
13, rue d'Enghien
75010 Paris
France

greenpeace.fr

